

Centre de Formalités des Entreprises

Rue Félix Eboué 97159 Pointe-à-Pitre Cedex

Contact CFE Pointe-à-Pitre Tél: 0590 93 76 74- Fax : 0590 93 76 78

Contact CFE Basse-Terre Tél : 0590 99 44 45 Fax : 0590 81 21 17

Mail : cfe-fc@guadeloupe.cci.fr

Accueil CFE: du lundi au vendredi de 8h-12h00 et 14h-16h ; mercredi 8h-12h00
Traitement des Formalités : 8h-11h sous réserve de l'importance du flux de visiteurs

Permanence sur rendez-vous

IMMATRICULATION D'UNE SNC (Société en Nom Collectif)

Il convient au préalable quelque soit le mode de saisie du CFE, de réunir l'ensemble des pièces constitutives du dossier ci-après.

PIECES A FOURNIR AU CFE POUR L'IMMATRICULATION AU RCS

Actes constitutifs de la société

- si 1^{ère} immatriculation, un formulaire MO en 3 exemplaires dûment remplis et signés
- 1 exemplaire original des statuts, daté, paraphé, signé par les associés
- 1 formulaire M'BE relatif aux bénéficiaires effectifs d'une société dûment rempli et signé (pour toutes les sociétés dont la ou les personnes physiques détiennent plus de 25 % du capital social ou des droits de vote, ou à défaut, qui exercent un contrôle sur les organes de direction ou de gestion de la société).
A télécharger sur le site : <https://www.infogreffe.fr/formalites-entreprise/telecharger-formulaires-formalites-entreprise.html>

- Attestation de parution de l'avis de création dans un journal d'annonces légales ou copie de celui-ci
- Attestation de dépôt des fonds en banque en cas d'apport en numéraire
- Si gérant non statutaire, 1 exemplaire du Procès Verbal de nomination, certifié conforme par le gérant
- Si apport en nature : 1 exemplaire du rapport du commissaire aux apports, si la valeur totale de l'apport en nature dépasse 50 % du capital social et si la valeur de chaque apport en nature est supérieure à 30 000 €
- Tout titre justifiant du lieu d'exercice : copie du titre de propriété, du bail commercial, autorisation du propriétaire d'exercer une activité ou autorisation de domiciliation + justificatif de domicile du propriétaire hébergeur, quittance...etc

Concernant le gérant et les associés

Pour les gérants et associés personnes physiques

- Copie recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité ou extrait d'acte de naissance
- Déclaration sur l'honneur de non-condamnation et de filiation (Original)
- Un pouvoir du gérant si la formalité est présentée par une tierce personne (Original)

Fournir en plus si de nationalité étrangère (Hors CEE et OCDE)

- Résidant en France

- Copie carte de résident, ou récépissé carte de séjour autorisant l'exercice d'une activité professionnelle ou **Visa de long séjour ou carte de séjour** indiquant l'adresse du domicile actuel, portant la mention : « *vie privée et familiale* » ou « *compétences et talents*, ou « *passport talent* », ou « *entrepreneur/profession libérale* », en cours de validité; Tél sous préfecture : 0590 82 68 75
<http://www.guadeloupe.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-France2#!/>

Non Résidant en France,

- Copie recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité avec une adresse à l'étranger
- Déclaration sur l'honneur de non-condamnation et de filiation (Original)

Pour les Personnes morales dirigeantes

- Extrait d'immatriculation datant de moins de 3 mois et pour le représentant permanent, pièces susvisées requises

Si désignation de Commissaires aux comptes (obligatoire dans certains cas)

- Copie de la lettre d'acceptation de leurs fonctions par les commissaires aux comptes (titulaire et suppléant),
 - Justificatif de leur inscription sur la liste officielle des commissaires aux comptes

Concernant l'activité

SI ACTIVITE REGLEMENTEE

- Copie de l'autorisation provisoire ou définitive délivrée par l'organisme compétent
- En cas d'exploitation d'un **débit de boisson ou d'un restaurant : copie du récépissé de déclaration d'ouverture** délivré par la mairie de la commune du lieu d'implantation
 - pour l'ouverture d'un débit de boissons à consommer sur place (2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} catégorie), d'un Restaurant, obligation de suivre au préalable une formation dispensée par un centre de formation agréé afin d'obtenir un **permis d'exploitation**, valable 10 ans. Il en est de même pour la vente à emporter de boissons alcooliques entre 22heures et 8 heures.Une attestation de formation sera réclamée par la mairie en vue de la délivrance du récépissé de déclaration

► Effectuer en plus une déclaration d'activité auprès de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ([cerfa 13984-03](#)), Service de l'Alimentation, Antenne des Abymes, ZAC de Kann'Opé, Dothémare II, 97139 Les Abymes. Contact Abymes : accueil DAAF au 0590996050, contact Basse-Terre : accueil DAAF au 0590990909.

ORIGINE DU FONDS

ACQUISITION /LOCATION-GERANCE D'UN FONDS DE COMMERCE

- Copie de l'acte timbré et enregistré au Centre Des Impôts ou Copie du contrat de location-gérance
- Attestation de parution de l'avis dans un journal d'annonces légales ou copie de celui-ci
- Si l'acte ne comporte pas droit à la jouissance du local : copie du justificatif du local

COUT DE LA FORMALITE

« *Compte tenu de la recrudescence de chèques impayés, seuls les paiements par carte bleue, virement et espèces sont acceptés* »
« **En cas de paiement en espèces, merci de bien vouloir faire l'appoint** »

Frais CCI : 70 € - Espèces, CB ou Virement

Frais de GREFFE : Espèces ou Chèque (chèque à libeller à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce)

Immatriculation d'un établissement principal	Emoluments	RBE*
Création du fonds	33,86 €	19,36€
Constitution sans activité	60,47 €	19,36€
Prise en location gérance/Achat, apport, mutation, donation, fusion, scission, prise en gérance-mandat (<i>sans BODACC</i>)	62,90 €	19,36€
Achat, apport, mutation, donation, fusion, scission, prise en location gérance, prise en gérance-mandat (<i>avec BODACC</i>)	62,90 €	19,36€

*Registre Bénéficiaire Effectif ; le document relatif au BE doit impérativement être déposé au RCS lors de la déclaration d'immatriculation ou au plus tard dans les 15 jours à compter de la délivrance du récépissé du dépôt de création, sous peine de sanction.